

Élargissement de la politique d'examen d'apprentissage de la croisière (voile, motonautisme, navigation)

La politique ci-dessous est proposée afin d'étendre la politique actuelle permettant d'évaluer les connaissances théoriques en ayant recours à un surveillant.

La politique révisée permettra à un candidat d'effectuer son examen sous la surveillance visuelle d'un instructeur à distance.

Ce processus peut être utilisé pour tous les examens d'apprentissage de la croisière et du motonautisme (voile, motonautisme, navigation) de Voile Canada qui sont ordinairement effectués sous surveillance en classe. Cette politique ne s'applique pas aux examens de la Carte du conducteur d'embarcation de plaisance et du CROM.

Le nombre d'examens qu'un instructeur peut surveiller en même temps à distance devrait être limité à un maximum de 6 candidats.

1. Les candidats doivent avoir une connexion à Internet permettant à l'instructeur d'observer et de surveiller à distance les candidats subissant leur examen.
2. Les candidats doivent accepter de suivre une procédure d'examen établie (ouvrir l'enveloppe, répondre aux questions et sceller l'enveloppe à la fin de l'examen sous la surveillance de l'instructeur à distance), respecter les règlements relatifs à l'examen (livres ouverts ou fermés, durée limitée, pas de consultation de tiers, etc.) et ne pas faire de copies du matériel d'examen fourni.
3. L'école préparera et transmettra le matériel d'examen et les instructions au candidat expliquant le processus à suivre et indiquant ce qu'il doit fournir pour faire son examen. L'enveloppe contiendra tout le matériel d'examen requis ainsi qu'une enveloppe de retour que le candidat pourra utiliser pour emballer son examen. L'ouverture de l'enveloppe constitue la première étape de l'examen et doit se faire sous la surveillance de l'instructeur.
4. L'instructeur-surveillant et le candidat doivent convenir de la durée précise de l'examen. L'examen ne peut pas se faire sur plusieurs séances séparées par des périodes non observées par l'instructeur. Les connexions interrompues doivent être rétablies immédiatement.
5. Le candidat peut ouvrir l'enveloppe contenant le matériel d'examen dès que la connexion visuelle est établie et commencer à répondre aux questions d'examen.
6. Lorsqu'il a terminé l'examen ou à la fin du délai convenu, le candidat doit remettre tout le matériel d'examen (le questionnaire, les feuilles de réponse et les tableaux, s'il y a lieu) dans l'enveloppe de retour et sceller l'enveloppe sous la surveillance de l'instructeur.
7. L'enveloppe scellée doit être retournée à l'école ou à l'instructeur-surveillant aux fins de correction et de revue subséquente avec le candidat.